

la ville durable, le système des acteurs de gouvernance

Nous définirons d'abord le concept de gouvernance (§ 2-1), puis nous étudierons successivement les trois niveaux de *participation* de la population aux décisions, à Thessalonique, à Marseille et finalement à Séville. Le système des acteurs de la *gouvernance*, constitué des institutions, de la *société civile* et des citoyens, se caractérise par différents modes de régulation des tensions liées aux modalités divergentes d'appropriation du territoire. D'abord, la gestion par les institutions, se définit par une absence de dialogue et d'information, ce qui souvent se traduit par des phases de conflictualité (§ 2-2). A Thessalonique, la modification du tracé d'un axe sensible et la destruction d'habitations le long des remparts ont entraîné dans un premier temps, des réactions d'une partie de la population et dans un second temps celles d'acteurs exogènes. Ensuite, les institutions évoluent vers des pratiques qui tendent à mieux prendre en compte les populations, par la mise en place de réunions et de stratégies de communication qui sont censées répondre aux attentes de la *société civile* et des citoyens (§ 2-3). A Marseille, la Mairie et les administrations mobilisent les acteurs du *renouvellement urbain* pour rassurer les populations à propos des opérations urbaines. Enfin, les institutions, la *société civile* et les citoyens, cherchent ensemble à définir des stratégies de régulation des tensions (§ 2-4) A Séville, la Municipalité, par l'intermédiaire de la délégation à la *participation citoyenne*, élabore une approche concertée des décisions. Les acteurs de la gouvernance, participent activement à la prise de décision à propos de l'aménagement de la ville. Cette phase se veut une étape vers un *consensus territorial*, qui prennent en compte, dans la mesure du possible, les avis du plus grand nombre.

2-1 La géogouvernance pour un aménagement durable des territoires

La globalisation des échanges économiques et financiers, loin d'uniformiser l'espace, pourrait le fracturer davantage par l'exacerbation de la mise en concurrence des territoires. « *Des chercheurs n'hésitent plus à employer le terme de glocalisation pour souligner combien les flux globaux ou encore transnationaux sont en train de recomposer entièrement la sphère du local.* »²⁷¹

L'impact social des conséquences de la *globalisation* sur les sociétés, conduit à une prise de conscience au niveau planétaire des dommages irréversibles causés aux géosystèmes.

« *La mondialisation se traduit par l'augmentation brutale de l'exclusion sociale, la déstructuration des classes traditionnelles, mais aussi la désarticulation de tous les processus démocratiques, à commencer par la démocratie représentative et l'Etat de droit.* »²⁷²

Les institutions internationales saisissent l'urgence de modifier l'approche du développement économique, par une meilleure prise en compte des ressources disponibles. Le Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, constitue une étape majeure dans une redéfinition de la présence de l'homme et de la prise en compte de l'*habitant* sur les territoires du globe. Les thématiques développées lient explicitement les actions locales et les actions globales. La résolution finale dite déclaration de Rio engage les participants à une mise en œuvre concrète des avancées du Sommet. Le Sommet mondial pour le développement durable, présente un élargissement des perspectives de Rio (Rio + 10), avec le Sommet de Johannesburg²⁷³ (2002). Il promeut la mise en réseau des acteurs du développement durable, l'échange d'expériences et de *bonnes pratiques*²⁷⁴.

Le concept de *développement durable*, se définit comme :

« *Un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.* »²⁷⁵

Il repose sur quatre principes: la *solidarité*, la *transversalité*, la *responsabilité*, la *gouvernance*.

²⁷¹ GHORRA-GOBIN, C., 1999, Réinvestir la dimension symbolique des espaces publics, *in*, GHORRA-GOBIN, C., Réinventer le sens de la ville, L'Harmattan, Paris, 276 p, pp 5-15, introduction, p 5.

²⁷² FORET, C., 2001, Gouverner les villes avec les habitants, de Caracas à Dakar : dix ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 241 p, p 38.

²⁷³ AGORA 21, Site portail en langue française, sommet mondial pour le développement durable. <http://www.sommetjohannesburg.org>

²⁷⁴ Actions concrètes de terrain, simples ou plus complexes, conduites publiques souvent spontanées, peu ou pas conceptualisées, encore moins formalisées à outrance. A la différence d'autres actions, souvent décidées d'en haut ou d'ailleurs, elles se sont construites progressivement, souvent à partir de tensions et de conflits, quelques fois par tâtonnements successifs. Elles sont généralement le fruit d'un apprentissage commun, plus horizontal que réellement vertical. KEDADOUCHE, Z., 2003, Rapport sur la participation des habitants dans les opérations de renouvellement urbain, à l'attention de BORLOO, J-L, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, Paris, 91 p, p 43, <http://www.anru.fr>

²⁷⁵ Rapport Brundtland, 1987, Notre avenir à tous, Nations Unies.

- La *solidarité* prend en compte le temps (intergénérationnel) et l'espace (entre les hommes des différents territoires, à tous les niveaux).
- La *transversalité* implique de conjuguer la sphère de l'écologie et celle du social, pour un monde vivable ; la sphère de l'économie et celle de l'écologie, pour un monde viable ; la sphère sociale et celle de l'économie, pour une société équitable.
- La *responsabilité* qui privilégie l'action préventive à l'action curative selon le principe de *précaution*. Ce dernier prend en compte la notion d'*incertitude* en matière environnementale ainsi que celle de *l'irréversibilité des processus*.
- La *gouvernance*,²⁷⁶ découle du concept de *développement durable*. Elle incite les gouvernements nationaux et élus locaux à favoriser la participation des habitants à la prise de décision : elle reconnaît à ces derniers une légitimité, qui ne vise cependant pas à remettre en cause la représentativité des élus.

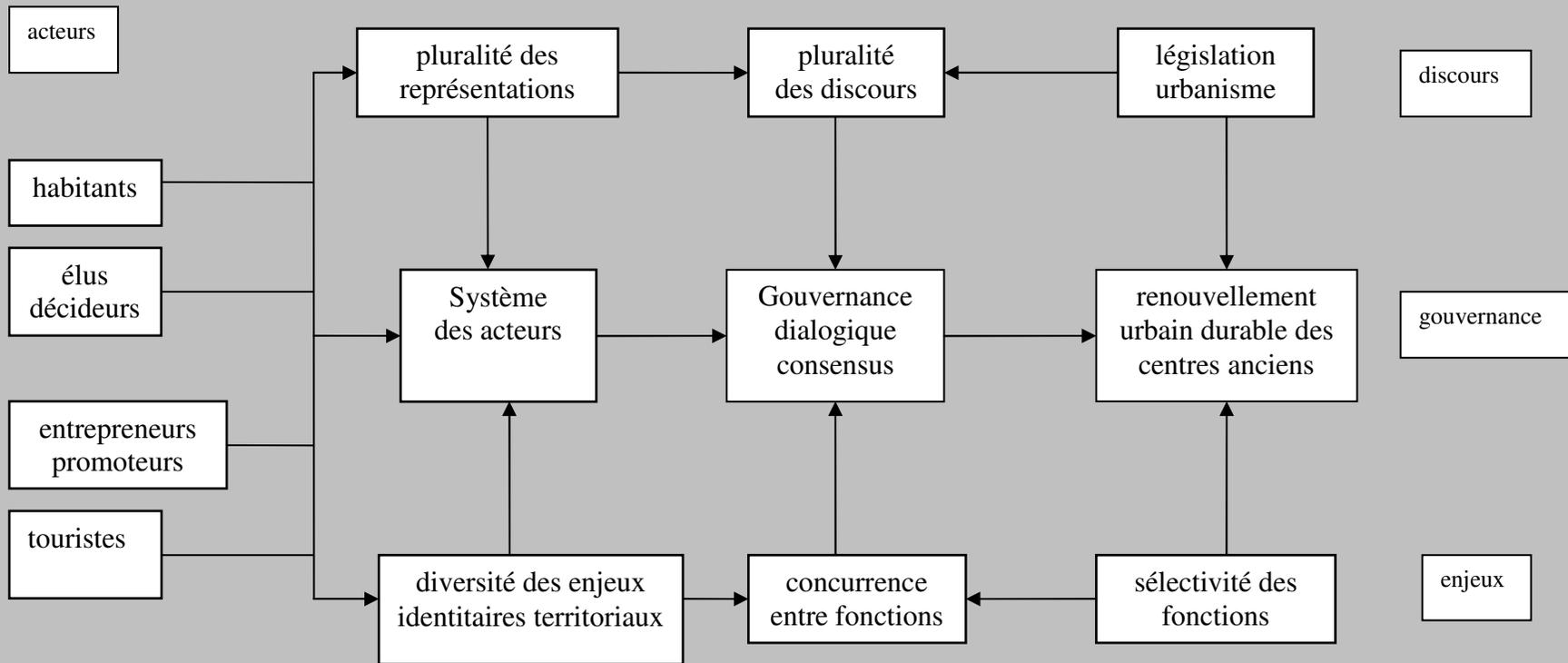
L'intégration de la notion d'*incertitude*, retire aux experts d'une part, la prédiction irréfutable de l'avenir de nos sociétés et d'autre part la capacité à délivrer seuls une information décisive sur les territoires. Par conséquent la relation entre la sphère politique et celle de l'expertise se voit mise en cause. L'ensemble de la chaîne de prise de décision depuis la sphère de l'expertise jusqu'à la sphère politique se désarticule (**Fig.11**). Dans le même temps, le citoyen est engagé à réorienter sa pratique du territoire, sous l'effet de bouleversements majeurs : finitude de ressources naturelles, risques majeurs, dérèglement climatique. Par conséquent, le *principe de transversalité* aux niveaux local et mondial semble mieux à même de répondre à de nouveaux défis planétaires. Le niveau de l'Etat-Nation, bien qu'il reste dominant dans la sphère du politique, perd de sa pertinence dans la sphère économique, de notables changements affectent les *formes* et les *fonctions* de l'Etat-Nation. La transition²⁷⁷ entre le *welfare state*, fondé sur la régulation vers le *workfare state* fondé sur la responsabilité individuelle, caractérise cette mutation de la *modernité*. L'accès aisé aux informations spatialisées par Internet, modifie le *système des acteurs*.

²⁷⁶ FERRIER, J.P., 1998, Antée 2, Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires, préface GUERMOND, Y., collection Sciences humaines, Editions Payot, Lausanne, 251 p, p 220 note 16.

²⁷⁷ JONES, M., JONES, R., WOODS, M., 2004, An introduction to political geography. Spaces, places and politics, Routledge, London, New-York, 202 p., pp. 57-79 : The state's changing forms and functions

VERS UNE GOUVERNANCE DES CENTRES ANCIENS DES VILLES MEDITERRANEENNES

Fig : 11



Source P. DOUART

Paradoxalement, dans un contexte marqué par l'*incertitude*, la demande sociale en terme de visibilité, exige de la *transparence*²⁷⁸ dans les modalités de prise de décision, afin de garantir, par la *solidarité* la pérennité du système terre. De nombreux *acteurs* mondiaux : ONG, fondations, groupes de pression relaient ces aspirations à une *praxis* renouvelée du territoire par l'application du principe de *responsabilité*. Dans la relation renouvelée entre l'élu et les habitants, le *principe de précaution* incarne ce changement décisif de perspective. L'introduction de la complexité dans le système territorialisé, découle d'une meilleure prise en compte de critères qualitatifs de nature culturelle et politique. De la sorte, la *durabilité spatiale*²⁷⁹ entend répondre par le principe de *durabilité* aux déséquilibres socio spatiaux du territoire urbain. En ce qui nous concerne, la préservation et la transmission de l'identité du *centre ancien*, accompagnent la sauvegarde de la trame vernaculaire et la réhabilitation du bâti. La conduite de la *géogouvernance* prend en compte l'attente d'une information claire et accessible de la part du public ainsi qu'une meilleure adaptation du géographe à la demande sociale. De la sorte, la gestion durable du *centre ancien*, vise à élaborer un développement territorial complexifié qui intègre le social, le culturel, le politique, l'historique mettant l'accent sur le qualitatif, les permanences et les changements. Le géographe se voit donc invité à substituer sa *participation* aux processus de gouvernance territoriale, la *géogouvernance*, à une stricte expertise en aménagement du territoire. Le statut et la place des *acteurs* du territoire varient notablement selon la qualité du processus de diffusion de l'information. Les modalités de la *participation* évoluent donc selon les synergies que les habitants du *centre ancien* se révèlent en mesure de développer au sein du *système des acteurs* pour peser sur la prise de décision. La préhension de l'information géographique implique un processus long d'information/formation aux enjeux inhérents à toute opération de rénovation ou de réhabilitation du *centre ancien*, donc la diffusion²⁸⁰ continue de méthodologies d'expertise territoriale en direction des habitants. La *gouvernance* se fonde sur un constat d'échec de politiques urbaines et environnementales conduites au cours des décennies précédentes, dont les conséquences avérées : fragmentation des territoires, accroissement des inégalités, paupérisation des centres-villes, désintérêt de la chose publique, sapent les

²⁷⁸ MASSON-VINCENT, M., 2007, Gouvernance ? Géogouvernance ? Ou le volet social du développement durable, in La geografía en la frontera de los conocimientos, XX^e Congreso de Geografos Espanoles, Sevilla 23 al 28 octubre 2007, 1 CD, 15 p, p 2.

²⁷⁹ MASSON-VINCENT, M., 2007, p 7.

²⁸⁰ PIOT, J.Y., 2007, Géographie, aménagement des territoires et géogouvernance. Proposition pour une formation des acteurs à la compréhension des enjeux spatiaux, Thèse de Doctorat de géographie, Université de Provence, Aix-Marseille 1, école doctorale « Espaces, cultures, sociétés », direction MASSON-VINCENT, M., 354 p, pp. 66-97 : former les acteurs à l'aménagement des territoires.

fondements même de la démocratie. Ces processus d'entropie du système urbain sont qualifiés de *mal gouvernance*. A l'opposé le principe de *bonne gouvernance* s'incarne dans la mise en place d'Agendas 21, qui exposent objectifs et démarches d'une gestion durable de l'espace urbain

*« Le principe du développement durable porte en lui le refus de laisser agir les dynamiques de marché contraires à ses objectifs, et le refus des décisions technocratiques, centralisées, qui par leur non-adaptation aux réalités locales conduisent à des échecs répétés, mal vécus par les populations en place. »*²⁸¹

L'application du principe de *durabilité* à la gestion des villes, s'effectue dans le cadre d'un aménagement durable des territoires, encouragé par la Charte d'Aalborg (1994).

*« Nous, villes, reconnaissons que nos autorités locales doivent mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire appropriées qui comportent une évaluation stratégique des effets de toutes les initiatives sur l'environnement. (...) En lançant des programmes de rénovation des centres-villes et en aménageant de nouvelles aires suburbaines, on s'efforcera de combiner différentes fonctions pour réduire les besoins de mobilité. »*²⁸²

Le projet de territoire se conduit dans une optique inclusive qui permet à chacun d'accéder aux fonctionnalités de la ville dans les conditions les meilleures.

*« Le projet devrait garantir une plus grande équité entre citoyens. Il s'agit de permettre au plus grand nombre de citoyens de jouir de l'ensemble des services urbains, des avantages d'une agglomération, de la variété des choix offerts par la ville. Il s'agit de lutter contre la ségrégation, la fragmentation spatiale autant que sociale, contre la dévalorisation d'une partie des territoires. C'est assurer le respect d'un droit à la ville pour tous. »*²⁸³

L'attention et le soin apportés aux processus de revitalisation des espaces publics, transcendent la simple matérialité pour atteindre à l'essence même de la ville, le vivre-ensemble.

*« Habermas emploie le terme espace public dans un sens à la fois physique et allégorique : sens physique car l'espace public est constitué des rues, des avenues, des places, où le peuple fait éclater son mécontentement, marque son opposition au pouvoir en place et appelle l'instauration d'un nouvel ordre ; sens allégorique ensuite, car l'espace public est celui de l'opinion publique : c'est celui où les informations nécessaires à la formation du jugement individuel circulent et où la liberté de la presse est garantie. »*²⁸⁴

La gestion des espaces publics, doit contribuer à rapprocher les habitants des services urbains dans l'optique de renforcer la *centralité* urbaine.

²⁸¹ Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine, 3^{èmes} rencontres Nantes Ecopolis, Nantes 24.25.01.1996, 21 p, p1. disponible sur le site <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

²⁸² <http://www.iclei.org/egpis/flypage.htm> charte des villes européennes pour la durabilité, 7 p

²⁸³ Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine, 1996, p 2.

²⁸⁴ CLAVAL, P., 1999, Clithène, Habermas, Rawls et la privatisation de la ville, in GHORRA-GOBIN, C., Réinventer le sens de la ville : Les espaces publics à l'heure globale, L'Harmattan, Paris, 276 p , pp 23-32, pp 24-25.

*« La qualité des espaces publics et la distribution des équipements collectifs expriment symboliquement le lien territorial à l'échelle des agglomérations : chaque lieu doit devenir à la fois partie intégrante de l'agglomération et partie de la centralité urbaine. L'espace public est la signature de la ville. Une priorité doit être attribuée à l'espace public pour permettre un développement plus équitable de l'accès aux services (sociaux, sanitaires, transports...) atténuer les mauvaises conditions d'habitat individuel et augmenter l'attractivité de la ville. »*²⁸⁵

Il s'agit d'étendre le principe de *durabilité*, qui dérive du concept de *développement durable* : il doit inspirer le contenu et la conduite des politiques urbaines :

*« Nous, villes, reconnaissons que la durabilité n'est ni une vision ni un état immuable, mais un système d'équilibrage novateur au plan local qui touche tous les aspects du processus décisionnel de la collectivité. La durabilité permet un retour d'information permanent sur les activités qui favorisent l'équilibre de l'écosystème urbain et sur celles qui s'en écartent. »*²⁸⁶

La production, la circulation, le partage de l'information garantissent la liberté de choix et la prise en compte des intérêts des habitants ainsi que ceux des générations futures.

*« En construisant la gestion urbaine autour de l'information collectée, les villes apparaissent comme des ensembles organisés et les effets de toutes les actions d'envergure deviennent visibles. Un tel processus permet à la ville et à ses habitants de faire des choix réfléchis. Un système de gestion qui repose sur les principes de la durabilité autorise à prendre des décisions qui non seulement représentent l'intérêt des parties concernées mais aussi ceux des générations futures. »*²⁸⁷

Les *acteurs* de l'aménagement durable du territoire doivent s'efforcer de dépasser les simples logiques de mise en concurrence pour fonder une relation partenariale qui repose sur une pratique de l'esprit coopératif.

*« Nous, villes, (...) baserons nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité. »*²⁸⁸

En 2004 les villes signataires de la Charte d'Aalborg se retrouvent pour dégager, aux vues des résultats obtenus des perspectives et renouveler les principes d'action. Elles proposent une vision commune : les *Engagement d'Aalborg* qui, au-delà des différences de toutes sortes, fédère cette communauté.

« Notre vision est celle de villes ouvertes et accueillantes, prospères, créatives et durables, qui fournissent une bonne qualité de vie à tous nos concitoyens et permettent leur participation à tous les aspects de la vie urbaine. Depuis le Sommet de Rio en 1992 et l'adoption en 1994 des principes de durabilité exprimés dans la Charte des

²⁸⁵ <http://www.aramin.ch/are/fr/nachhaltig/definitions> p 4.5

²⁸⁶ <http://www.iclei.org/egpis/flypage.htm> charte des villes européennes pour la durabilité 7 p

²⁸⁷ <http://www.iclei.org/egpis/flypage.htm> charte des villes européennes pour la durabilité 7 p

²⁸⁸ <http://www.iclei.org/egpis/flypage.htm> charte des villes européennes pour la durabilité 7 p.

villes européennes pour la durabilité, la Charte d'Aalborg, notre vision s'est développée à travers le Plan d'action de Lisbonne de 1996 de la charte à la pratique, l'Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXI^e siècle en 2000 et l'Appel de Johannesburg en 2002. Nous considérons la conférence 2004 Inspiring Futures - Aalborg+10 comme une étape importante dans le processus engagé. »²⁸⁹

Le niveau de la métropole, de par sa proximité et sa quotidienneté, se révèle particulièrement adapté et légitime, au sein d'une stratégie générale, pour relever les défis économiques, sociaux, environnementaux. Par conséquent les *Engagements d'Aalborg* se déclinent en dix chapitres. La *gouvernance* apparaît en tête de liste, notamment à travers les processus de prise de décision:

« Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative. Nous travaillerons donc à:

- 1. continuer à développer une vision largement partagée et à long terme d'une ville durable.*
- 2. développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'administration municipale.*
- 3. inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.*
- 4. prendre nos décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence.*
- 5. coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les municipalités voisines, d'autres villes et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement.* »²⁹⁰

Le deuxième chapitre promeut la *gestion locale vers la durabilité*. Le troisième chapitre s'attache aux *biens naturels communs* : qualité de l'eau, de l'air, de l'énergie. Le quatrième chapitre soutient une *consommation responsable et des choix de style de vie* dont la gestion des déchets. Le cinquième chapitre cerne la *planification et la conception urbaines*.

« Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous. Nous travaillerons donc à:

- 1. réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.*
- 2. éviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.*
- 3. assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centre-villes.*
- 4. assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.*
- 5. appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.* »²⁹¹

²⁸⁹ http://www.ccre.org/bases/T_599_24_3520.pdf 9 p, p 4 préambule

²⁹⁰ http://www.ccre.org/bases/T_599_24_3520.pdf 9 p, p 5 la gouvernance

²⁹¹ http://www.ccre.org/bases/T_599_24_3520.pdf 9 p, p 5 la gestion locale vers la durabilité

Le sixième chapitre s'attache aux déplacements urbains par la promotion des transports collectifs : *mobilité améliorée, trafic limité*. Le septième chapitre prend en compte la santé publique : *actions locales pour la santé*. Le huitième chapitre veut dynamiser une *économie locale vivante et durable*. Le neuvième chapitre soutient des *communautés libres et ouvertes* vers une *équité sociale et la justice*. Le dixième chapitre entend concilier deux niveaux d'intervention pour contenir le changement climatique : *du local au global*.

Ainsi, le contexte législatif récent intègre les principes du développement durable, afin de conduire une gouvernance territoriale qui tende vers la durabilité spatiale.

La loi française du 13 décembre 2000²⁹², dite de Solidarité et de Renouveau Urbains (SRU), permet de rénover la politique urbaine et d'adapter les outils juridiques au principe de la durabilité en alliant des questions d'urbanisme, d'habitat, de mobilité. Cette loi organise la substitution du PLU au POS afin de fonder une politique locale d'aménagement durable. L'information et la participation des habitants, dans le cadre notamment de la mise en place de l'Agenda 21²⁹³, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conduisent à associer davantage le citoyen au devenir de territoires appropriés.

*« Il revient de ce fait à chaque collectivité locale le soin de déterminer son propre projet de développement durable, c'est-à-dire arrêter ses propres objectifs et de concevoir une stratégie d'action qui réponde à ses préoccupations. »*²⁹⁴

Toujours en France, la loi de « démocratie de proximité » de 2002 enjoint les villes de plus de 80 000 habitants de se doter d'instances participatives.

Après avoir défini le concept de gouvernance, nous proposons de nous intéresser à la genèse du système des acteurs du territoire, afin de déterminer quelles stratégies territoriales ces acteurs sélectionnent pour relayer les objectifs qu'ils se sont assignés.

²⁹² Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

²⁹³ <http://agenda21france.org>

²⁹⁴ Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine, 1996, p 1.

2-2 Des stratégies concurrentes au sein du système des acteurs

2-2-1 Le système des acteurs du territoire

Il convient de spécifier de prime abord quelle signification nous attribuons au vocable générique d'*acteur*. Il s'agit d'une personne ou d'un groupe de personnes animés d'une intention ou d'un ensemble d'intentions parfois contradictoires à propos de l'aménagement de tout ou partie d'un territoire donné. Le statut de l'*acteur* peut varier, selon qu'il se présente comme *habitant*, *usager*, *gestionnaire*. L'*acteur* interagit en société selon des normes, des codes, des *habitus* qui fondent sa *praxis* du territoire. L'*acteur* construit ses *représentations* et façonne ses modalités d'appropriation de l'espace afin de conduire des *stratégies d'acteur*. L'ensemble des *stratégies d'acteur* en présence sur un territoire circonscrit peut se voir qualifier de *système des acteurs*. La *patrimonialisation* du *centre ancien*, se caractérise par l'affectation d'un ensemble de signes, de sens et de valeurs collectives à un *objet patrimonial*, qui se définit comme l'unité de base du *patrimoine*. La gestion du *centre ancien* à forte *densité patrimoniale*, en position de *centralité*, génère souvent des divergences de vues voire des confrontations de points de vue, qui s'expriment dans les discours des *acteurs*. Les *acteurs* impliqués à des degrés divers selon leur statut et des critères affectifs et personnels, réclament une implication plus directe aux processus décisionnels. Ainsi la *recomposition territoriale* du *centre ancien* gagnerait à intégrer une dimension de *participation*, afin de travailler avec constance à la recherche du consensus, base de la *gouvernance* de l'intervention publique sur un territoire. La diversité et la pluralité des *acteurs*, partie prenante dans l'élaboration et la conduite de projets, dans la gestion et l'aménagement de territoires urbains, imposent de définir la nature et les attributions de chacun d'entre eux. La première distinction s'opère entre *acteurs* publics institutionnels et privés et la seconde s'effectue entre experts et habitants. Les *acteurs* du patrimoine, initialement issus de la sphère publique, se diversifient, ils contribuent à investir la notion de *patrimoine* de valeurs nouvelles. La *volonté de préservation* et de *transmission*, dont le succès public devient probant, ouvre de nouvelles perspectives.

« Longtemps, les politiques menées en France à l'égard du patrimoine culturel ayant relevé essentiellement de la responsabilité des pouvoirs publics, sa définition était avant tout une affaire de spécialistes (experts, conservateurs, historiens...). Alors qu'aujourd'hui les projets locaux traduisent l'intérêt croissant porté par les élus et responsables des territoires à ce domaine et s'appuient sur de nouveaux acteurs

*locaux (groupes sociaux, courants d'opinion, associations, etc.) qui investissent les enjeux patrimoniaux et sont porteurs d'autres discours et valeurs. »*²⁹⁵

Les *acteurs* du territoire s'emparent de thématiques jusque-là demeurées plus strictement du ressort des experts de l'aménagement urbain et des élus, manifestant par cette démarche leur volonté explicite d'appropriation des enjeux de *gouvernance* urbaine.

*« L'extension en termes d'acteurs permet d'évoquer la situation de gouvernance urbaine dans laquelle nous nous trouvons actuellement. En effet, alors que le patrimoine et sa sauvegarde étaient pendant longtemps des domaines strictement réservés aux experts, aux services spécialisés de l'administration, aux milieux scientifiques et académiques, aux sociétés savantes, les acteurs concernés sont, de nos jours, à la fois plus nombreux et plus diversifiés. Ces derniers n'hésitent pas à se mobiliser autour de la question patrimoniale, revendiquant une participation dans les choix, ou simplement s'appropriant (usages et représentations) certains éléments qui finissent par devenir leur possession. Cette situation implique la présence de nouveaux réseaux et de nouveaux rapports de force. »*²⁹⁶

Dès lors il s'avère envisageable d'avancer que la diversité des *acteurs* pourrait expliquer la simultanéité de *représentations patrimoniales* et de *stratégies spatiales* souvent divergentes.

Cette hétérogénéité rend opératoire, dans l'éventuelle recherche du *consensus*, le recours à une perspective *dialogique*. La prise en compte, sans exclusive, de la conflictualité inhérente aux processus de recomposition des territoires urbains, plus spécifiquement des *centres anciens*, à travers les discours des *acteurs*, nous conduit à une approche éthique des processus d'appropriation territoriale. Les politiques urbaines conduites induisent fortement le *système des acteurs* en particulier les *habitants* et *usagers* du territoire.

*« En d'autres termes, ces variantes soulignent à quel point il est essentiel d'aborder l'espace public à travers les acteurs ainsi que les pratiques, enjeux, stratégies et représentations qui les caractérisent. »*²⁹⁷

Les *acteurs* peinent cependant à éclaircir leurs motivations, les enjeux liés à la reconquête des *centres anciens* sont sensibles, ils pourraient expliquer le manque de clarté dans les objectifs affichés, sur la délimitation par exemple des espaces publics et privés.

« La clarification des acteurs concernés par la reconquête du centre, de leurs enjeux et stratégies est à nos yeux essentielle ; ces acteurs débordent largement la sphère institutionnelle, tendant vers une situation de gouvernance urbaine. Les statuts du patrimoine et des espaces publics sont par conséquent largement remis en cause : quels sont les publics-cibles et les usages possibles ? Quelle est la relation entre espace privé et public ? Comment légitimer les actes et interventions qui se déploient dans ces espaces ? Ces deux composantes urbaines cristallisent ainsi nombre de débats actuels : ils sont à la source de revendications et de mobilisations parfois aiguës. Cependant, ces débats prennent généralement la forme de controverses plutôt

²⁹⁵ ETD, 2004, p2.

²⁹⁶ STEIN, V, 2004, La reconquête du centre ville : du patrimoine à l'espace public, Thèse, n° 541, Faculté des sciences économiques et sociales, Genève, 348 p, p 100.

²⁹⁷ STEIN, V, 2004, p63.

*que de conflits déclarés (champ juridique). En tous les cas, ils suscitent une multitude d'actes, de paroles (discours) et d'images (représentations). »*²⁹⁸

Les spécificités de la gestion de territoires renfermant des *objets patrimoniaux*, génèrent couramment des relations conflictuelles qu'il convient de dépasser pour parvenir au consensus autour d'un projet de valorisation de la *ressource patrimoniale*.

*« Entre ces différents acteurs il n'y a pas forcément de consensus en terme de représentations patrimoniales. Les différents discours peuvent être superposés voire antinomiques (...), les passerelles n'existent pas toujours. Et même si c'est le cas, il n'y a pas toujours de consensus en terme de gestion, de pérennisation ou de transmission du patrimoine en question. La société habite les lieux patrimoniaux en faisant continûment des transactions, des négociations. C'est le résultat de ces échanges qui fait société, qui permet d'habiter le patrimoine et de faire émerger des projets autour de celui-ci. »*²⁹⁹

Les habitants des *centres anciens*, de par la quotidienneté et la proximité avec leur quartier, participent, au premier chef, à la *patrimonialisation* du *centre ancien*.

*« Les habitants peuvent donc être les véritables acteurs de la transformation des espaces patrimonialisés. La transformation apparaît d'ailleurs consubstantielle de l'acte d'habiter puisque c'est à travers celui-ci que s'opère l'appropriation de l'espace habité. »*³⁰⁰

Mais le statut des associations de défense des habitants se révèle ambigu. Paradoxalement, ces structures prolifèrent à cause du déficit démocratique et de la perte graduelle de légitimité d'une démocratie représentative en peine de *proximité*, mais sans l'once d'une moindre représentativité. En réalité ces groupes de citoyens comblent un vide sidéral de concertation, au cours des procédures du *renouvellement urbain* mais en se gardant d'exposer clairement leurs motivations.

*« Ces associations qui se veulent représenter les habitants portent, quant à elles, haut et fort la question de la mixité sociale, même si celle-ci signifie plutôt partage de l'espace public. La permanence du thème de la mixité sociale chez une fraction des couches moyennes correspond à une quête mythique du village et des sociabilités auxquelles il renvoie. »*³⁰¹

Or les *couches moyennes* investissent majoritairement le tissu associatif et lui impriment donc leurs marques : elles incarnent une urbanité exigeante et soucieuse de la qualité de vie.

*« Analyser ces phénomènes de gentrification suppose de s'affranchir du discours officiel pour considérer l'impact du projet urbain patrimonial, à la fois sur le système des acteurs et sur l'espace social et de restituer ainsi le véritable sens des stratégies urbaines mises en œuvre sur les territoires étudiés. »*³⁰²

²⁹⁸ STEIN, V, 2004, p 34.

²⁹⁹ GRAVARI-BARBAS, 2005, Habiter Le patrimoine – enjeux – approches – vécu , introduction 2nde partie : stratégie d'acteurs et enjeux politiques et sociaux, PUR, 618 pages, pp 147-148.

³⁰⁰ GRAVARI-BARBAS, M., 2005, p151.

³⁰¹ SEMMOUD, N., 2005, Valorisation patrimoniale et changement social : un pléonasm ? in GRAVARI-BARBAS, M., 2005, Habiter le patrimoine – enjeux – approches – vécu, PUR, 618 p, pp 265-280, p 267.

³⁰² SEMMOUD, N., 2005, p 268.

La nécessaire prise en compte de la diversité de la composition de la population, conduit les politiques de *renouvellement urbain* à une déconstruction des catégories traditionnellement reconnues.

« *Les villes et les quartiers même apparemment homogènes, sont peuplés de personnes aux cultures et aux histoires différentes. C'est leur richesse. Désigner des habitants en se référant uniquement au quartier où ils vivent ou en les faisant rentrer dans une catégorie (jeunes, retraités, étrangers, femmes, chômeurs, sportifs...) est un procédé qui peut s'avérer réducteur, qui ne rend pas compte de la diversité et de la richesse de la différence* »³⁰³

Une lecture attentive du processus de *recomposition territoriale*, à l'échelle du quartier, voire de l'îlot, cristallise le désir de *participation* par une action démocratique de proximité propre à saisir les enjeux du territoire, à s'en emparer et à ambitionner de peser sur la décision d'aménagement.

« *Car dans de nombreux pays, ce sont souvent aujourd'hui ces petits acteurs collectifs, spécialisés, territorialisés – dont le rassemblement constitue ce qu'il est désormais convenu d'appeler la société civile – qui poussent les édiles à prendre en compte des questions jusqu'alors négligées, qui rappellent la loi, exigent plus et mieux du service public. Autrement dit, c'est à partir de ces mobilisations locales, voire micro-locales, que se reconstruit un espace politique adapté aux enjeux nouveaux des sociétés modernes* »³⁰⁴

Il peut alors devenir envisageable de dépasser ce *niveau local* pour atteindre au *niveau global* et soulever les enjeux fondamentaux du développement urbain des *centres anciens*.

« *En matière de projet urbain, on peut ainsi parler, logement, propreté, sécurité, sans pour autant limiter les discussions au pied des immeubles, traiter des situations d'exclusion ou de conflit sans s'enfermer dans des périmètres comme y incitent trop souvent les procédures publiques* »³⁰⁵

Nous proposons de nous pencher à présent sur le cas du quartier de Ano Poli à Thessalonique, dont les *acteurs* institutionnels et issus de la *société civile*, conduisent des stratégies antagonistes. Ces *acteurs* se présentent comme légitimes quel que soit leur statut : *habitant, usager, gestionnaire*. Ils construisent leurs *représentations* et façonnent leurs modalités d'appropriation de l'espace afin de conduire leurs *stratégies d'acteur*. La municipalité souhaite disposer d'une ressource foncière élargie en position de *centralité* afin de la lotir au meilleur coût. Certains habitants soutiennent cette volonté, car ils escomptent valoriser leur biens immobiliers. En revanche, de nouveaux *acteurs*, souvent de nouveaux habitants entendent renforcer la préservation de la *ressource patrimoniale*, afin de se trouver en mesure de mobiliser cette *ressource latente* du territoire dans le cadre d'un développement

³⁰³ FORET, C., 2001, Gouverner les villes avec leurs habitants, de Caracas à Dakar : dix ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 241 p, p 35.

³⁰⁴ FORET, C., 2001, p 78.

³⁰⁵ FORET, C., 2001, p 81.

régulé et concerté. Ainsi deux stratégies antagonistes se trouvent en présence au sein du quartier de Ano Poli. Les enjeux financiers liés au prix du foncier vont entraîner des crispations voire provoquer des actes d'intimidation³⁰⁶. Ces *stratégies d'acteur* à Ano Poli qui constituent un *système des acteurs* de la reconquête de la *centralité* du centre ancien de Thessalonique, se déroulent dans un contexte de raréfaction du foncier disponible. Nous distinguerons d'abord les *acteurs* publics institutionnels : la municipalité de Thessalonique, le Ministère de la Grèce du Nord, le Ministère de la Culture, le Ministère des Travaux Publics. Dans un deuxième temps, les *acteurs* privés qui se constituent des entrepreneurs et des propriétaires absentéistes interviennent. Par la suite le Professeur Moutsopoulos³⁰⁷, qui dirige l'équipe d'experts, propose un plan de mise en valeur du quartier, qui va susciter de vives réactions et générer des positions inconciliables parmi les habitants.

2-2-2 Thessalonique : des projets d'aménagement aux stratégies d'opposition

L'examen des projets d'aménagement de la municipalité de Thessalonique, plus précisément du quartier historique de Ano Poli, depuis les années 80 jusqu'en 2006 et les *stratégies d'acteurs* des forces en présence, au sein du *système des acteurs* vont maintenant retenir toute notre attention³⁰⁸. Notre propos vise à recenser et localiser les stratégies territoriales divergentes, d'une part de la municipalité, d'autre part des opposants, afin de proposer un modèle spatialisé de *localisation de stratégies territoriales antagonistes*, dans le cadre de la rénovation du quartier historique de Ano Poli.

Dans les années 1960, se déroule la reconstruction massive de la ville, qui entraîne une vague d'*astiphilie*³⁰⁹ : les jeunes quittent Ano Poli³¹⁰ et s'installent dans des immeubles confortables, dans la ville basse, qui proposent de meilleures conditions de vie (eau courante, salle de bains, chauffage central). Ano Poli se trouve alors, heureusement, hors de portée des promoteurs. Une première phase de modernisation commence par le secteur sud entre les axes *odos Kassandrou* et *odos Olimbiados*³¹¹ qui constituaient les limites de la reconstruction de

³⁰⁶ Nous ne révélerons ici aucun nom de personne impliquée pour des raisons évidentes de neutralité. Cependant la virulence des antagonismes a provoqué des atteintes aux biens et des violences verbales répétées.

³⁰⁷ MOUTSOPOULOS, N. K, 1979, Ano Poli, Thessalonique, ΑΝΩ ΠΟΛΗ, ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ, (en grec), Ministère des Travaux Publics de la Haute Ville de Thessalonique, Thessalonique, 223 p.

³⁰⁸ Les informations qui suivent proviennent d'une série d'entretiens conduits en grec, sur plan, au domicile de Papaioanou, militant de la sauvegarde de Ano Poli, place Terpsithea 1 entre le 20.07.06 et le 12.08.06, traduits par Zaganidou Dimitra.

³⁰⁹ Astiphilie : Αστυφιλία : Αστυ = ville, Φιλία = amitié : qui aime la ville

³¹⁰ Ano poli : Άνω Πόλη : ville haute s'oppose à Kato Poli : Κάτω Πόλη : ville basse

³¹¹ Kassandrou – Olimbiados, ΚΑΣΣΑΝΔΡΟΥΓ – ΟΛΙΜΠΙΑΔΟΣ, deux axes du secteur sud

1920. Les immeubles fonctionnels de facture moderne, rompent la trame traditionnelle d'Ano Poli, comme par exemple le square *Dimitrion*³¹² autour de la mosquée *Alaça Imaret*.³¹³

De ce fait, peu à peu le quartier se vide et les maisons se dégradent rapidement. Certains propriétaires demandent l'autorisation de raser les anciennes maisons ou de construire en hauteur, sur les parcelles existantes. Dans les années 1970, un net regain d'intérêt pour la ville haute de la part de certains habitants se dessine et se concrétise par la création de *l'association des propriétaires de Ano Poli*. Cette dernière revendique en priorité la baisse des coefficients de densité³¹⁴ afin que les terrains soient cédés selon le principe de *l'antiparochi*.³¹⁵ D'un point de vue institutionnel, un groupe d'étude formé d'architectes et d'ingénieurs présidé par le Professeur Moutsopoulos,³¹⁶ se donne comme objectif de sauver Ano Poli.

*« Dans les années 1975, alors que la reconstruction du centre ville voisin était déjà bien avancée, le besoin s'est fait sentir d'une approche différente pour Ano Polis. A la fin de 1978, l'Etat mandatait une équipe d'architectes dirigée par un professeur d'université dont la mission était d'établir une politique de développement du quartier, en coopération avec des officiels du Ministère des Travaux Publics, du Ministère de la Culture, du Bureau de planification de la Ville et de la chambre Technique de Grèce. L'association des propriétaires fonciers était invitée à collaborer à toutes les phases de l'étude, faisant d'Ano Poli le premier cas de participation du public à la planification. »*³¹⁷

En 1979, après de nombreuses péripéties, un décret présidentiel³¹⁸ déclare le *quartier traditionnel*³¹⁹ et impose des mesures de sauvegarde et des conditions de construction restrictives. Le plan qui repose sur le travail de l'équipe du Professeur Moutsopoulos ralentit considérablement les constructions anarchiques et impose des éléments morphologiques traditionnels. Cependant la faiblesse de ce plan est qu'il a été créé par des architectes et non par des urbanistes. Dans les années 1980, la rénovation de la ville haute commence, facilitée par des conditions d'accès intéressantes au crédit. Au regard de l'importance de Ano Poli une

³¹² Square Dimitrion, ΠΛΑΤΕΙΑ ΔΙΜΙΤΡΙΩΝ, secteur sud, immeubles de plus de quatre étages qui masquent la

³¹³ Mosquée Alaça Imaret, datée de 1484, plan en T inversé, en restauration depuis 1960, fonction culturelle

³¹⁴ Le coefficient de densité se base sur la superficie au sol et autorise les constructions à deux étages.

³¹⁵ Antiparochi ou antiparokhi Αντιπαροχή : échange immobilier entre un propriétaire foncier et un entrepreneur, qui cède au premier une partie de l'immeuble construit, sur la base de la parité.

³¹⁶ Le docteur ingénieur architecte Nikolaos Moutsopoulos. Professeur à la faculté d'architecture, président de l'Institut d'Études byzantines de l'Université de Thessalonique, membre de l'Académie d'Athènes, de l'Académie Pontaniana de Naples et de l'Académie des Sciences de Bulgarie. Il fut président du Comité international d'architecture vernaculaire du Conseil international des monuments et sites historiques (CIAV-ICOMOS), président du Comité national de l'Institut Burgen international (IBI) et du Comité scientifique international d'ICOMOS. Il réalise des projets de revitalisation de centres historiques : Rethymno, (Crète), Ano Poli (Macédoine), Kastoria (Macédoine). <http://www.rehabimed.net> 01/06, n° 5, p 4.

³¹⁷ KAFKOULA, K., 2005, p 174.

³¹⁸ Décret du 31 05 1979, dit de Ano Poli Άνω Πόλη .

³¹⁹ Quartier traditionnel : Παραδοσιακός οικισμός

décision émanant de trois ministères donne naissance au *bureau de Ano Poli* ³²⁰ qui contrôle les études et les projets de construction afin de les rendre conformes aux normes du décret de 1979. Peu à peu, *l'association des propriétaires de Ano Poli* se met en sommeil. Elle a rempli son rôle de vigie et s'efface devant l'interventionnisme de l'Etat. En 1985, malgré une volonté étatique forte, une rectification en catimini du décret de 1979 menace de le vider de son sens. En effet, le coefficient de densité demeure à un niveau élevé : 2,4 ; ce qui s'avère insuffisant pour empêcher la construction de bâtiments de quatre étages qui bouchent la vue sur le golfe Thermaïque, à cause de la forte pente de la partie supérieure de la ville haute. Cette dérive altère gravement la trame ottomane initiale à l'intérieur de laquelle tout bâtiment, quelle que soit sa situation, possédait une vue dégagée sur la mer. La destruction massive de maisons le long des murailles et surtout l'élargissement à 10 mètres d'un axe oblique coupant en deux le quartier : *odos Olimbiados – odos Akropoleos*.³²¹ Ce dernier connecté au périphérique, deviendrait donc un raccourci entraînant la destruction de maisons et irrémédiablement un intense trafic de transit générateur de nuisances de toutes sortes et probablement irréversibles (**Carte. 31**). Dans les années 1990, un noyau d'habitants de la place *Terpsithea* se constitue pour réagir à un projet municipal d'élargissement de l'axe : *Chavrio – Pileo – Akrita*.³²² Cette option du tout automobile, si la municipalité la retenait, détruirait irrémédiablement la trame fragile de la ville haute³²³ (**Annexe 6**). En 1992, à *Tsinari* ³²⁴, se constitue un autre groupe d'habitants qui refuse une extension sans limites ni contrôles dans une zone de réhabilitation, de tavernes, dont les nuisances sonores et olfactives rendent la vie des riverains impossible. En 1995, les deux associations fusionnent par proximité géographique et convergence d'intérêts et fondent une nouvelle structure *l'Association des habitants de Ano Poli*.³²⁵ Elle se donne d'ambitieux objectifs quant au soin apporté aux procédures de *renouvellement urbain*. Elle revendique la protection intégrale et la revalorisation du quartier traditionnel ; la protection de la trame urbaine vernaculaire pour limiter les élargissements de voiries préjudiciables aux habitations classées. La rectification du décret présidentiel devient l'enjeu majeur d'une rénovation ambitieuse.

³²⁰ ΔΙ.ΠΕ.ΧΩ. l'organisme de la protection de l'environnement dont dépend le bureau de Ano Poli

³²¹ Olimbiados – Acropoleos, ΟΛΙΜΠΙΑΔΟΣ – ΑΚΡΟΠΟΛΕΩΣ, la grande pénétrante en Z, so-ne

³²² Axe chavriou – pileos – akrita : ΧΑΒΡΙΟΥ – ΠΗΛΕΟΣ – ΑΚΡΙΤΑ

³²³ THESSALONIQUE, 1996, Ενδεικτικός τρόπος διαμόρφωσης εγγεχόμενης πρόσβασης, Πηγή, (en grec), Ville de Thessalonique, documentation technique : Voirie Urbaine, 27 p

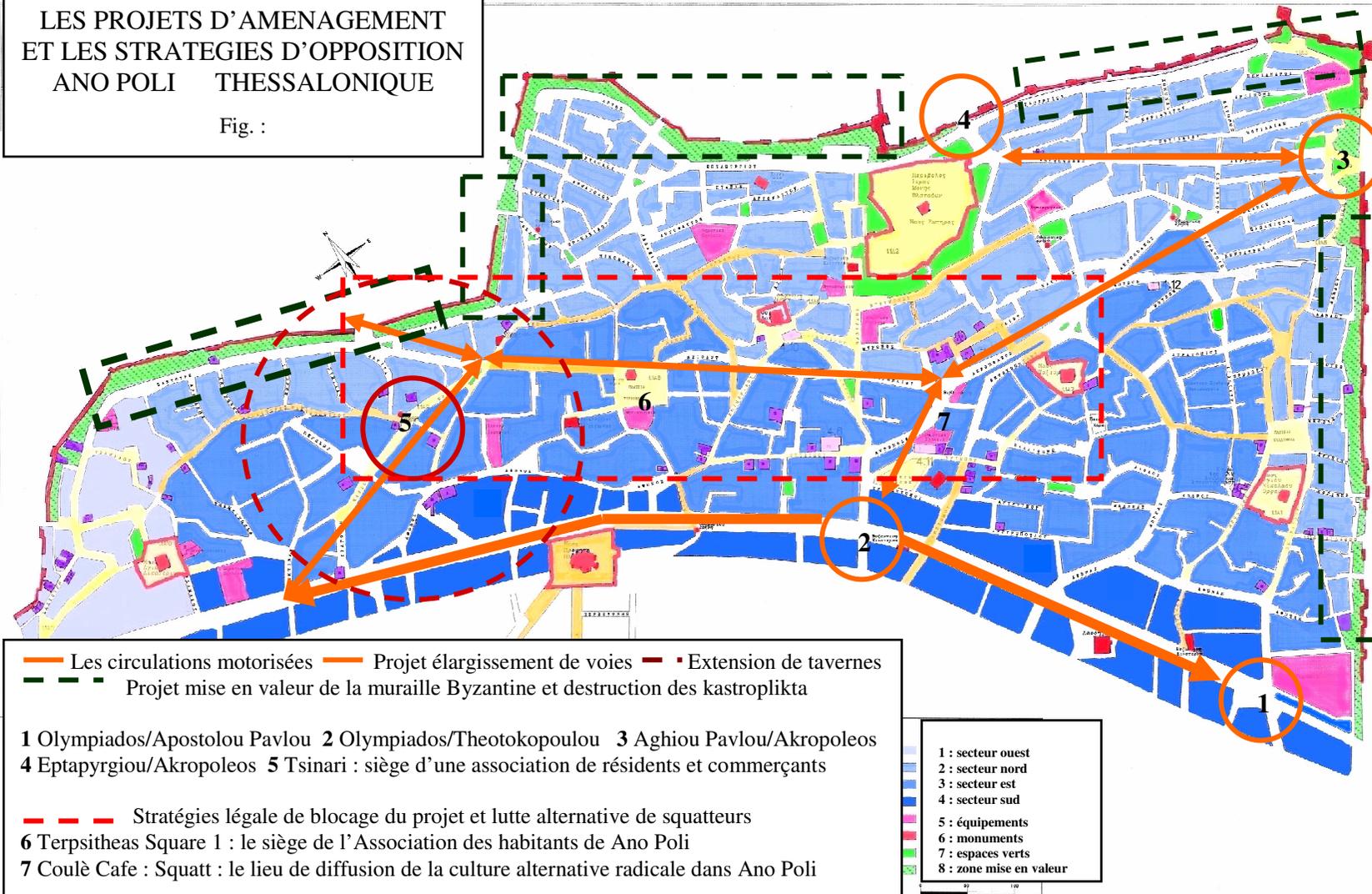
³²⁴ Tsinari : ΤΣΙΝΑΠΙ, dans le secteur est de la ville haute

³²⁵ Association des habitants de Ano Poli : Σύλλογος κατοικων ανω πολης

La norme du coefficient de densité devrait descendre en dessous de deux, ce qui aurait pour conséquence immédiate la limitation de la hauteur des constructions à deux étages. L'association propose la limitation du regroupement de terrain à 200 m², afin de conserver la trame initiale.

LES PROJETS D'AMENAGEMENT
ET LES STRATEGIES D'OPPOSITION
ANO POLI THESSALONIQUE

Fig. :



— Les circulations motorisées — Projet élargissement de voies - - - Extension de tavernes
- - - Projet mise en valeur de la muraille Byzantine et destruction des kastroplikta
1 Olympiados/Apostolou Pavlou **2** Olympiados/Theotokopoulou **3** Aghiou Pavlou/Akropoleos
4 Eptapyrgiou/Akropoleos **5** Tsinari : siège d'une association de résidents et commerçants
- - - Stratégies légale de blocage du projet et lutte alternative de squatteurs
6 Terpsitheas Square 1 : le siège de l' Association des habitants de Ano Poli
7 Coulè Cafe : Squatt : le lieu de diffusion de la culture alternative radicale dans Ano Poli

1 : secteur ouest
 2 : secteur nord
 3 : secteur est
 4 : secteur sud
 5 : équipements
 6 : monuments
 7 : espaces verts
 8 : zone mise en valeur

L'augmentation du nombre de maisons classées, ainsi que la mise en place de procédures financières adéquates pour les restaurer dans les règles de l'art, constitue une riposte efficace au projet de modification du calibrage de la voirie. Le renforcement des effectifs du *bureau de Ano Poli*, sur le modèle du bureau de Plaka à Athènes ³²⁶, doit permettre de mieux suivre la rénovation du quartier. Le *bureau de Ano Poli* ³²⁷ ne dispose pas, après vingt années de fonctionnement, ni de décret régissant ses attributions, ni du personnel qualifié en nombre suffisant. Il n'existe pas de topographe pour arpenter le terrain et contrôler les opérations de promotion urbaine. Le lancement d'un vaste programme d'étude et de sauvegarde des maisons de réfugiés ³²⁸ construites le long de la muraille, doit en souligner l'importance, afin de préserver les traces visibles de cette génération. L'association demande la réalisation d'une étude sur le problème de la circulation, notamment de transit, qui prenne en compte la création d'une *ligne de civilisation* ³²⁹ entre Thessalonique et Ano Poli par le moyen de minibus. Elle soutient la création d'écoles maternelles et primaires sur des terrains gelés par le décret présidentiel, pour satisfaire la demande scolaire. Elle demande le lancement d'études sur la réhabilitation des périmètres autour des monuments historiques significatifs d'Ano Poli, pour leur redonner une lisibilité. *L'Association des habitants de Ano Poli* réclame surtout une participation aux prises de décisions concernant le quartier, ce qui signifie un échange constant d'informations et de documents préparatoires aux réunions. Une nouvelle étape est franchie en 1996 lorsque Thessalonique est désignée *capitale culturelle de l'Europe*, ce qui lui permet de bénéficier de fonds structurels, afin de financer et réaliser études et travaux de rénovation. Une série de monuments paléochrétiens et byzantins sont inscrits sur la liste du *Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'Unesco* ³³⁰. Un vaste programme de restauration des remparts voit le jour doté d'un budget de 600 000 €. Les relations entre institutions municipales, nationales, européennes et internationales sont parfois conflictuelles, surtout dans un contexte électoral de scrutin municipal en 1997.

L'organisme *Thessalonique capitale culturelle de l'Europe* ³³¹ rachète et rénove dix demeures patriciennes ³³², la municipalité deux, avec des sommes prélevées sur le budget européen : l'un

³²⁶ Loi 1515/85 Organisation pour la mise en œuvre du plan directeur et de la Protection environnementale de la Ville d'Athènes

³²⁷ ΔΙ.ΠΕ.ΧΩ. Διευθυνση Περιβαλλοντος Χωροταξιας

³²⁸ Kastroplikta : κάστροπληκτα : les maisons qui touchent la muraille et que l'on doit détruire

³²⁹ συγκοινωνιακη γραμμη πολιτισμου : ligne de transport en commun dite *culturelle* menant des monuments de la ville basse jusqu'à ceux de la ville haute, l'objectif étant de contribuer à l'unification culturelle de toute la ville, tout en rendant service par le transport public aux habitants de Ano Poli

³³⁰ <http://www.unesco.org>

³³¹ ΟΡΑΝΙΣΜΟΣ ΠΟΛΙΤΙΣΤΙΚΗΣ ΠΡΩΤΕΥΟΥΣΑΣ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 1997 Ο.Π.Π.Ε

³³² Archondika, αρκωξτικα, grande demeure nobiliaire et bourgeoise ottomane

abrite des services culturels de niveau international et l'autre abrite la direction municipale de la culture. La municipalité engage une course contre la montre qui se révèle une fuite en avant. Elle procède à une succession d'expropriations très désavantageuses pour les petits propriétaires, puis à la destruction accélérée de maisons le long de la muraille. Des artistes s'installent dans certaines maisons adossées aux remparts, pour conserver l'intégralité de cette mémoire. Commencent alors une série de mesures dilatoires, comme le relogement à l'extérieur d'Ano Poli : la municipalité cherche à gagner du temps, tout en poursuivant discrètement les destructions. Elle conduit une politique du fait accompli. *L'Association des habitants de Ano Poli* proteste, manifeste, attire l'attention de la presse, qui publie une succession d'articles, nombreux et fournis. Bien que la municipalité souhaite valoriser cet espace auprès des touristes, elle n'entend n'y associer, sous aucun prétexte, les habitants. Mais l'association regroupe une élite intellectuelle qui possède de puissants relais politiques tant au niveau national qu'international (**Annexe 7**). L'attitude rigide de la municipalité, va déclencher une vague de réactions indignées qui dépasse le niveau local, pour se propager au niveau national, puis international. *L'Association des habitants d'Ano Poli* réagit vivement, fait signer une pétition qui recueille 4000 signatures, mieux encore elle gagne le soutien d'organismes internationaux prestigieux de protection du patrimoine. Devant l'ampleur de cette mobilisation, le ministre de Macédoine-Thrace, Petsalnikou, propose une réunion de concertation au ministère, sur la base de la proposition du professeur architecte Kaykoulas. La décision est prise de mettre en place une commission de travail composée de représentants scientifiques d'organismes, institutions, associations³³³, sous la surveillance du *bureau de Ano Poli*. La réhabilitation de Ano Poli s'interrompt, jusqu'à ce que les travaux de la commission débouchent sur un nouveau décret. Il s'agit d'un moratoire *de facto*, ce qui constitue un désaveu de la méthode du fait accompli. L'étude sur les maisons de réfugiés se déroule pendant deux ans, conduite par : Mr. Kambouri, professeur d'Histoire de l'Art, Mrs Adamogiannis, Mavromatis, architectes. En 2000, la commission formule ses recommandations au Ministère de Macédoine-Thrace : diminution du coefficient de densité pour le ramener à 2, diminution de la hauteur des nouvelles constructions, limitation de la surface accordée en cas de fusion de parcelles, augmentation du nombre de demeures à classer pour atteindre trois cent quatre vingt unités. Cependant l'agrégation d'intérêts individuels n'équivaut pas toujours à l'intérêt collectif. Certains craignent que les espaces engazonnées ne se transforment en terrasses de tavernes, génératrices de nuisances nocturnes. Pendant ce

³³³ YMAΘ, Municipalité, urbanisme, services techniques de Grèce, Σ. Α. Θ. , association des habitants de Ano Poli

temps, la municipalité exécute hors de toute légalité de nouvelles destructions de maisons de réfugiés construites le long des remparts, mais face à un nouveau sursaut des habitants, doit stopper. Pourtant, la municipalité ne renonce pas : elle obtient le soutien de la commission des antiquités byzantines³³⁴ et de son responsable Bakirtsi, au prétexte de rénover les remparts ce qui lui permet de poursuivre sa campagne de destruction en 2005 – 2006 d’un ensemble d’îlots, en face du monastère des Vlatades³³⁵. Afin d’alléger l’impact des flux automobiles de desserte et de transit sur la trame viaire vulnérable, la municipalité conduit une étude sur l’intensité de la circulation³³⁶ selon les axes majeurs de pénétration. Cette étude propose qu’une ligne de mini-bus³³⁷ desserve la ville haute. Elle soutient la *protection intégrale*³³⁸ des constructions informelles résiduelles sur toute la longueur des remparts. Pourtant, un immobilisme récurrent bloque toute initiative. Le projet d’une desserte en mini-bus n’a pas vu le jour, en 2007. Plus grave, le trafic de transit s’accroît en l’absence de toute mesure de restriction de circulation. Les études de l’organisme d’aménagement urbain³³⁹ qui ont coûté très cher pour planifier la rénovation des secteurs les plus dégradés de l’ouest³⁴⁰ de la ville haute ne débouchent sur aucune action concrète de réhabilitation. La situation de ce secteur devient dramatique, c’est l’image du quart-monde et de la marginalité urbaine réunis.

Le recensement et la localisation des stratégies déployées par la municipalité et les opposants au sein du *système des acteurs* au cours de la rénovation de la ville haute, nous conduit maintenant à proposer un modèle spatialisé de *localisation de stratégies antagonistes* d’aménagement du quartier historique de Ano Poli (**Carte 31**). Il convient d’abord de remarquer que les trois projets portent directement atteinte au secteur est de la ville haute, qui en constitue le cœur, il regroupe une *ressource patrimoniale* à la *densité patrimoniale* élevée, pour une part inscrite au *Patrimoine Mondial de l’Humanité*, assortie d’une trame vernaculaire quasi intacte. Les habitants de ce secteur possèdent souvent leur logement ; ils sont attachés à leur cadre de vie, unique vestige de la trame de la *vieille Thessalonique*. Le percement de ce secteur et son fractionnement en quatre entités distinctes aux relations distendues, altèreraient irrémédiablement sa structure qui probablement, à terme, se

³³⁴ Hellenic Ministry of Culture, Ephoreia of Byzantine Antiquities of Thessaloniki, ΕΦΡΕΙΑ ΒΥΖΑΝΤΙΝΩΝ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ.

³³⁵ Monastère des Vlatades, ΜΟΝΗΣ ΒΛΑΤΑΔΩΝ, secteur nord de Ano Poli

³³⁶ Ενδεικτικός τρόπος διαμόρφωσης εγγεχόμενης πρόσβασης, Πηγή : Voirie Urbaine, 27 p.

³³⁷ *συγκοινωνιακή γραμμή πολιτισμού* : ligne de transport en commun dite *culturelle* menant des monuments de la ville basse jusqu’à ceux de la ville haute, l’objectif étant de contribuer à l’unification culturelle de toute la ville, tout en rendant service par le transport public aux habitants de Ano Poli

³³⁸ Mesure de protection maximale pour un périmètre urbain au regard du droit Grec

³³⁹ ΟΡΑΝΙΣΜΟΣ ΠΟΛΙΤΙΣΤΙΚΗΣ ΠΡΩΤΕΥΟΥΣΑΣ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 1997 Ο.Π.Π.Ε

³⁴⁰ Le secteur ouest : Aghia Ekaterini, Αγίας Αικατερινης

dissoudrait. L'extension de l'implantation sans limite ni contrôle, d'une concentration de tavernes, qui cuisinent la viande tous les jours, surtout tard la nuit, induit une très forte probabilité de dégradation de l'environnement du micro-secteur de *Tsinari*, déjà saturé de vie nocturne. Nous remarquons que ces projets soulèvent des enjeux identitaires et patrimoniaux cruciaux, ce qui nous amène à souligner l'intensité des luttes d'influence au sein de ce *système des acteurs*. En effet, l'âpreté des débats entre la municipalité et les opposants, *acteurs endogènes*, provoque l'intervention d'*acteurs exogènes*, ce qui révèle que la résolution des enjeux soulevés, au sein de ce seul secteur est, ultra-sensible, ne pouvait se situer qu'à un niveau national. Par ailleurs, l'accélération de la destruction des maisons construites le long des remparts, dans les secteurs nord et ouest intervient au moment où disparaît la génération des réfugiés, dont les descendants, nombreux vivent encore à Ano Poli, où certains sont actifs au sein d'associations qui perpétuent la mémoire et les chansons des réfugiés *rebetiko* ³⁴¹. Il paraît donc logique, qu'une frange notable des riverains s'émeuve de la disparition, accélérée et brutale de ce *patrimoine*. Des familles très modestes vivent encore en 2007, dans des maisons provisoires, le long de la muraille. Leurs revenus leur interdisent toute solution immédiate de relogement. Des activistes libertaires de la mouvance d'extrême gauche, vivace en Grèce, participent depuis les années 80, à des interventions directes dans le débat public sur la ville. La méthode du *squatting*, qui associe à une occupation illégale, un activisme politique, une pratique de la solidarité de proximité et d'animation sociale gratuite, rencontre un écho et suscite de la sympathie auprès de la population de la ville haute.

« *La pratique du squattage n'est pas nouvelle. Elle a à la fois un aspect utilitaire – se procurer un logement lorsque c'est impossible, pour des raisons financières ou autres, par les voies légales – et un aspect sociopolitique – dénoncer les conditions du logement, la spéculation foncière et immobilière, vivre en communauté.* » ³⁴²

De plus la situation de la ville haute, à l'écart et au-dessus du centre et de ses commerces, pénalise ses riverains par une circulation automobile délicate, une desserte publique insuffisante, une pénibilité de la mobilité piétonne par l'accentuation de la pente dès l'entrée du secteur est et plus fortement dans le secteur nord. Pourtant, malgré ces notoires inconvénients, les habitants plébiscitent le calme qui provient du faible trafic de transit. Les trois projets de la municipalité, parce qu'ils conduisent à une altération irréversible de la *patrimonialisation* en cours, heurtent la population et émeuvent de nombreux spécialistes.

³⁴¹ Rebetiko : ρεμπετικο : cette musique populaire conserve l'âme de ces populations, elle en constitue un patrimoine culturel immatériel, doté d'un très fort affect.

³⁴² MERLIN, P., CHOAY, F., 2005, p 841.

Nous retenons donc ce modèle spatialisé du *système des acteurs*, qui vise à prendre en compte la localisation, l'ancrage territorial et la conflictualité du processus de *patrimonialisation*. Nous proposons à présent de nous intéresser au concept de participation à partir de sa définition et de l'étude du cas du quartier du Panier à Marseille.

2-3 La participation des actes individuels aux actions collectives

Dans un premier temps nous évoquerons le concept de participation, puis dans un second temps, nous indiquerons le sens qu'il revêt dans le quartier du Panier à Marseille.

2-3-1 La participation et la gouvernance territoriale

La complexité des opérations de renouvellement urbain nécessiterait *a minima* une prise en compte élargie des *desiderata* des habitants, le plus possible en amont et non pas seulement pour avaliser dans une phase ultime des décisions déjà actées depuis longtemps.

La participation des citoyens à la rénovation de leur quartier pourrait contribuer à résoudre de nombreuses difficultés liées à la qualité de résidence. Il convient alors de distinguer des degrés d'implication dans le processus d'association à la décision.

La participation des habitants peut se définir comme une progression de l'implication des citoyens dans la vie de la cité depuis l'information, la consultation, l'animation, jusqu'à l'association aux procédures de prise de décision sur un territoire donné.

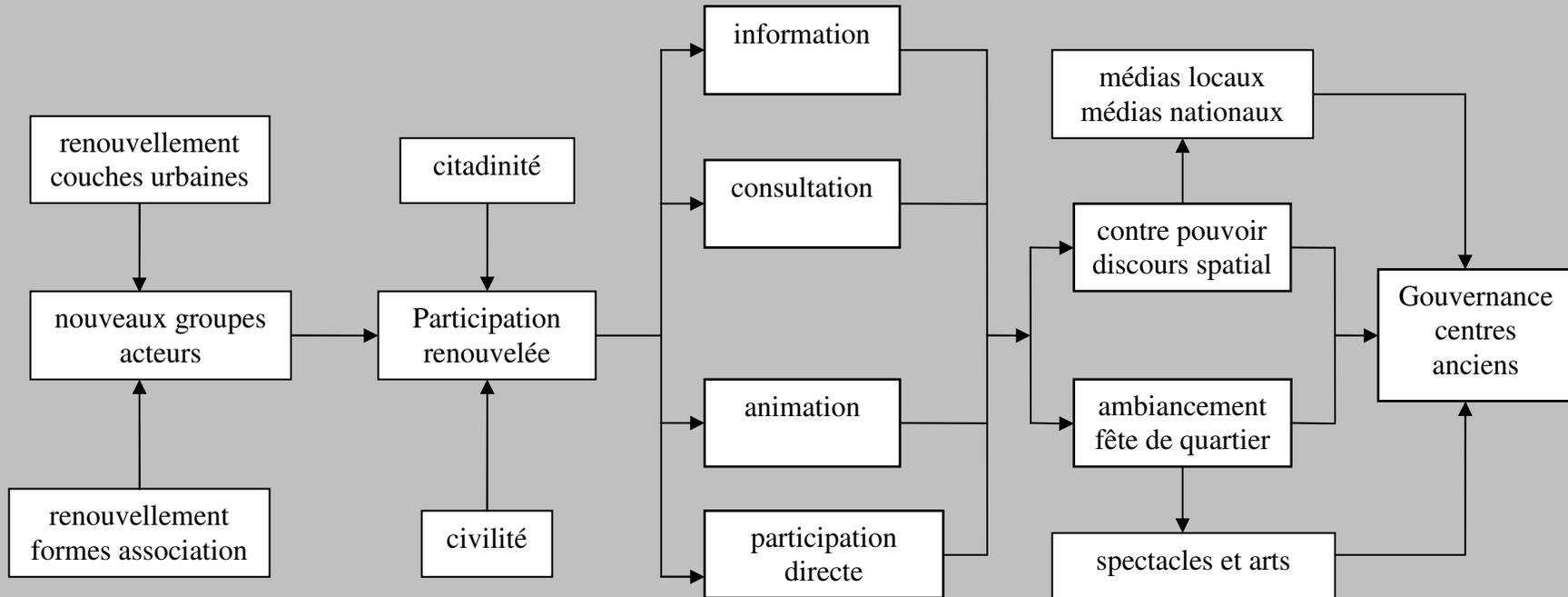
*« A minima, on peut la définir comme étant un ensemble d'actions organisées et finalisées dans le but d'associer les personnes les plus directement concernées à la conception ou à la réalisation d'un projet complexe. »*³⁴³

L'*information* se définit comme la présence de citoyens à titre individuel, à une ou plusieurs réunions généralistes qui tournent autour de la philosophie d'un aménagement, mais sans rentrer dans le détail.

³⁴³ KEDADOUCHE, Z., 2003, Rapport sur la participation des habitants dans les opérations de renouvellement urbain, à l'attention de BORLOO, J-L, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, Paris, 91 p, p 15 disponible sur le site <http://www.anru.fr>

LA PARTICIPATION DES ACTEURS DES CENTRES ANCIENS DES VILLES MEDITERRANEENNES

Fig. 12



Source P. DOUART

Cette pratique formelle certes, légitime la démarche de conduite de projet, mais elle n'est nullement en mesure de contester tout ou partie de l'ensemble et encore moins d'influer sur son cours. La démarche vise davantage à rassurer et à dissiper des inquiétudes légitimes qu'à délivrer une information contradictoire. (Fig 12)

La **consultation** constitue l'étape suivante, au cours de laquelle la population à titre individuel, est interrogée *a posteriori* sur sa perception de l'environnement urbain, pour laquelle des points précis et localisés sont évoqués avec des propositions de solutions envisageables, dans un ordre de priorité conforme aux objectifs initiaux de la conduite de projet. La mise en œuvre peut se réaliser par le biais d'une enquête³⁴⁴ publique, ou d'une enquête réalisée par un intermédiaire privé, en présence ou à distance sur un échantillon représentatif de la population d'un quartier. Il s'agit donc d'une approche réduite par le choix de l'échantillon et l'accent mis sur des enjeux limités, tant par leur niveau local que par leur importance stratégique.

L'**animation** recouvre un processus plus long, qui englobe des phases initiales et d'autres qui se placent à divers moments de l'échéancier de l'aménagement, elle implique la prise en compte des idées formulées et leur adaptation à fin d'intégration aux objectifs initiaux. Elle peut influencer sur certaines modalités de mise en œuvre des politiques d'encadrement du territoire, mais non sur les présupposés qui la sous-tendent. Elle se limite souvent à un périmètre défini et restreint ce qui obère la prise en compte des enjeux à un niveau plus général. Elle recouvre des formes de participation mixtes, tant individuelles que collectives, sa complexité rend cependant nécessaire l'accumulation d'un savoir-faire participatif sous la forme de la maîtrise des règles du débat contradictoire et des textes juridiques.

La **participation** directe et active des habitants aux processus de prise de décisions en tant que partenaires et co-décisionnaires des options stratégiques d'aménagement et de la détermination des priorités de financement, implique un accès facilité à une documentation d'expertise et normative, mais aussi un contact régulier avec l'échelon administratif et politique en charge de la conduite des opérations de renouvellement urbain. Un renouvellement de la gouvernance inclut une coopération sincère entre professionnels et décideurs politiques et citoyens. Ce stade impose une redéfinition complète, à tous les niveaux, des rôles et des attributions de chacun, des modes de régulation de la décision, donc un retournement de tendance et une lente affirmation de l'essor de la *démocratie*

³⁴⁴ KEDADOUCHE, Z., 2003, p 27.

participative. Cette étape ne peut être franchie que par un changement de niveau entre le quartier et la métropole, car les options stratégiques répondent à des logiques de mise en concurrence des territoires à plus petite échelle. Il devient pertinent de considérer l'aptitude des acteurs de la *participation* à saisir les enjeux et les options de la recomposition territoriale, dans une d'approche qui conjugue le local et le régional.

La *participation* collective aux procédures de renouvellement urbain recouvre des modes d'organisation aux structures radicalement différentes, de ce qui existe et aux objectifs explicites : de la plus étroite proximité avec l'échelon politique à la plus virulente contestation. Nous tenterons à partir de la gradation de l'intensité de la *participation* des habitants au *renouvellement urbain* de restituer les stratégies d'acteurs en présence au cours de la rénovation du centre historique de Marseille. Nous montrerons que les différentes phases du *renouvellement urbain*, se révèlent propices à l'émergence d'*acteurs* revendicatifs.

Pourtant l'action collective obéit à une logique propre, dans la mesure où un individu participant peut, dans un souci d'opportunisme à court terme et par pur égoïsme, ne rechercher que le bénéfice de l'action collective dans un engagement de pure forme. Il ne suffit donc pas d'avoir des intérêts en commun pour engager une action collective.

« La communauté d'intérêt, même lorsqu'elle est une donnée évidente pour tous ne suffit pas à provoquer l'action commune permettant de promouvoir l'intérêt de tous. Ainsi Olson³⁴⁵ souligne-t-il que la logique de l'action collective n'est pas réductible à la logique de l'action individuelle. »³⁴⁶

Les motivations individuelles au sein de l'action collective ne peuvent se réduire à une stricte recherche d'avantages à un moindre coût ; il existe une dimension affective et identitaire inhérente au processus de participation.

« La solidarité du groupe n'est pas séparable de la recherche personnelle, des besoins affectifs de communication des membres, dans leur existence quotidienne. »³⁴⁷

La détermination des motivations, individuelles ou d'appartenance au groupe, de l'action collective, demeure délicate et sujette à interprétations et analyses diverses, notamment dans l'ordre des priorités avancées et reconnues explicitement ou non.

« Ainsi peut-on montrer à travers l'étude du bénévolat, que s'il est souvent commode dans l'analyse de distinguer entre calcul d'intérêts et solidarité ou altruisme, ambition personnelle et dévouement, de telles oppositions restent souvent très réductrices. L'action collective ne peut se fonder sur la simple existence d'intérêts communs dont la réalisation repose sur des contraintes de réciprocité. La solidarité est inséparable du calcul. L'individu sert toujours en se servant. »³⁴⁸

³⁴⁵ OLSON, M., 1987, Logique de l'action collective, Paris, PUF.

³⁴⁶ PATSIAS, C., 2004, p 23.

³⁴⁷ PATSIAS, C., 2004, p 27.

³⁴⁸ PATSIAS, C., 2004, p 34.

La distinction entre les motivations avancées et l'intérêt individuel avéré reste ténue, chaque acteur joue sa partition, une partie individuelle à l'intérieur du jeu collectif.

*« L'expérience des comités rappelle que sur la scène politique, les acteurs obéissent tous aux mêmes règles du jeu, en dépit de divergences idéologiques et des critiques qu'ils adressent aux institutions et aux autres appareils de médiation. L'important pour tous est d'obtenir une reconnaissance suffisante permettant d'abord de faire valoir son point de vue, et par la suite, de faire prévaloir celui-ci, si possible. »*³⁴⁹

La qualité de la *citadinité* repose sur l'acceptation de règles de *civilité*, qui garantissent à chaque citoyen l'intégrité de sa personne et un anonymat de convention, conditions de sa participation à la vie de la cité.

*« La distance entre les concitoyens n'est pas seulement symbolique mais aussi réelle. Les règles ont pour but de se substituer à la violence physique, laquelle rompt à la fois symboliquement et physiquement la distance instaurée dans les rapports sociaux par la civilité. Lorsque les régulations sociales informelles, la sociabilité, le voisinage solidaire font défaut, les comportements civils se libèrent, et la cohabitation entre les acteurs sociaux devient problématique. »*³⁵⁰

L'acceptation de l'*altérité* sur un espace donné, rend possible la coexistence de populations qui diffèrent par leurs modes d'appropriation du territoire et leurs modes de présence au sein des espaces publics.

*« La civilité est inséparable d'autres valeurs telle la tolérance par laquelle chacun reconnaît à autrui le droit de ne pas être, de ne pas agir comme lui. La civilité repose sur un certain scepticisme, ou du moins relativisme. Si la civilité dépérit, tout désaccord renvoie à des oppositions inconciliables.(...) Dès lors, chercher des compromis est impossible car assimilé à une trahison. »*³⁵¹

Il peut ainsi apparaître une *pratique spatiale* du territoire qui, par son acceptation de règles implicites fondées sur la distance et l'*altérité*, organise un mode de relation à autrui fondé sur les valeurs de tolérance et de respect.

*« Les groupes de quartier défendent la civilité en tant que valeur, elle y est explicitement revendiquée dans les discours mais elle y est aussi mise en pratique quotidiennement, d'abord dans les comportements interindividuels (relations internes au comité), ensuite dans les actions menées au sein du quartier pour le compte de la collectivité. »*³⁵²

La proximité³⁵³ définie comme un ensemble de relations entre individus au niveau des habitants du quartier ou au niveau de la *gouvernance* de la ville, instaure une dimension d'empathie dans la résolution des tensions inhérentes à la gestion d'un *système des acteurs* aux prises avec des conceptions et des attentes divergentes sur l'avenir de *leur* territoire.

« Les élus du peuple ont pour mandat de représenter leurs commettants et donc de leur être proches, mais parallèlement, ils disposent d'une liberté garante de la raison

³⁴⁹ PATSIAS, C., 2004, p 36.

³⁵⁰ PATSIAS, C., 2004, p 7.

³⁵¹ PATSIAS, C., 2004, p 8.

³⁵² PATSIAS, C., 2004, p 9.

³⁵³ KEDADOUCHE, Z., 2003, p 33.

*d'Etat et de l'intérêt général. Si, dans le monde moderne, la politique se distingue de la sphère privée et implique une distanciation du particulier, elle repose aussi sur des rapports de proximité. »*³⁵⁴

La circulation d'une information de qualité et la désignation de règles communément acceptées garantissent la recherche, par des contacts répétés, du *principe d'équité* entre des acteurs hétérogènes, donc inégaux, dans le jeu spatialisé de la participation.

*« Parler, penser, travailler ensemble, malgré les différences de culture, de légitimité et de modes d'expression : voilà bien l'enjeu – et toute la difficulté – d'un renouvellement des politiques urbaines. Il s'agit, bien plus fondamentalement, de transformer l'action publique en mettant en place des dispositifs concrets de dialogue (c'est-à-dire d'échange équilibré) entre les acteurs inégaux du jeu urbain. »*³⁵⁵

La *participation* collective aux procédures de *renouvellement urbain* recouvrent des modes d'organisation aux structures radicalement différentes et aux objectifs explicites : de la plus étroite proximité avec l'échelon politique à la plus virulente contestation. Nous tenterons à partir de la gradation de l'intensité de la *participation* des habitants au *renouvellement urbain* de restituer les stratégies d'*acteurs* en présence au cours de la rénovation du centre historique de Marseille. Nous montrerons que les modifications intervenues au sein du *système des acteurs* au cours des différentes phases du *renouvellement urbain*, se révèlent propices à l'émergence d'*acteurs* revendicatifs.

2-3-2 Marseille : de la participation vers la gouvernance territoriale

A Marseille, les associations para municipales naissent à l'initiative du pouvoir local, afin de remplir des missions de service public sous diverses formes, telles que les régies directes, de type Société d'Economie Mixte (SEM)³⁵⁶ : en l'occurrence il s'agit de *Marseille Habitat*³⁵⁷, *Marseille Aménagement*³⁵⁸, *Provence Logis*. Le seul Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de France, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière est celui duprojet *Euroméditerranée*³⁵⁹, constitue une

« forme particulière d'établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial dont l'objet social, l'organisation statutaire et les modalités de fonctionnement sont régis par le Code de l'urbanisme. Ces organismes sont créés

³⁵⁴ PATSIAS, C., 2004, p 43.

³⁵⁵ FORET, C., 2001, Gouverner les villes avec leurs habitants, de Caracas à Dakar : dix ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 241 p, p 39.

³⁵⁶ MERLIN, P., CHOAY, F., 2005, p 831.

³⁵⁷ Marseille Habitat en charge du quartier du Panier

³⁵⁸ <http://www.marseilleamenagement.fr>

³⁵⁹ <http://www.euromediterranee.fr> Décret no 95-1102 du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée EPAM. J.O n° 240 du 14 octobre 1995 page 14 985.

*par un décret en Conseil d'Etat, qui précise leur objet, leur zone de compétence territoriale, la composition du conseil d'administration, le mode de représentation des collectivités locales concernées, la désignation du personnel de direction et les pouvoirs de chacun. Ils bénéficient de prérogatives exorbitantes de droit commun pour remplir ces missions, notamment des droits d'expropriation et de préemption. Ils sont soumis à la comptabilité publique ainsi qu'au contrôle économique et financier de la Cour des comptes. »*³⁶⁰

Les associations de loi 1901 qui contractent une ou plusieurs *conventions de délégation de service public*, pour assurer la gestion d'un ou plusieurs équipements ou services de proximité, bénéficient d'un champ de compétences et d'une légitimité ; par exemple, l'association qui a conduit le relogement des locataires de l'îlot Abadie³⁶¹. Pour remplir cette mission elle recevait une délégation de service public de la part de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Bouches-du-Rhône. Les intervenants restent rémunérés par leur association, mais sur des crédits sociaux publics. Cette configuration que nous pouvons qualifier de politique sociale d'accompagnement, s'apparente à une décharge des prérogatives régaliennes sur des *acteurs* associatifs, censés rester garants d'une proximité avec les habitants. La maîtrise de la langue française et de la langue comorienne, a permis aux intervenants de remplir un rôle d'interface entre les institutions et les habitants en position vulnérable. Le relogement se réalise de manière individualisée avec un suivi personnalisé de chaque famille dans sa nouvelle situation. Ainsi les *acteurs* associatifs se trouvent en position de remplir une mission de service public : le logement social, mais ceci se réalise au bénéfice des institutions. Elles se désengagent du relogement des habitants vulnérables, qu'elles qualifient d'ailleurs de mauvais payeurs, ce qui leur permet de se soustraire à l'obligation de continuité du service public. En effet, l'intervention des associations se réalise au coup par coup, ce qui répond à une situation d'urgence, mais ne solutionne aucunement de manière durable le logement des populations vulnérables dans le quartier du Panier. Ce désengagement de l'Etat résulte d'une volonté politique, elle s'accompagne de l'interruption de construction de logement sociaux et d'une gestion opaque des attributions de logements, tant la demande excède l'offre.³⁶² La mise en place d'un réseau d'intervenants sociaux au sein des programmes de réhabilitation à Marseille, illustre cette dérive qui consiste à confier des missions de service public à des *acteurs* en quête de légitimité mais qui n'en possèdent ni l'étoffe ni l'éthique, et dont la seule finalité réside dans le désengagement programmé de l'Etat de la politique du logement social. Pour des raisons de

³⁶⁰ MERLIN, P., CHOAY, F., 2005, p 364.

³⁶¹ TABASCO VIDEO, 2004, En quête de logement, co-production Tabasco vidéo/I.C.I 1 DVD

Il s'agit de l'îlot Abadie connus aussi sous le nom de îlot Sanchez, le propriétaire indélicat.

³⁶² PERALDI, M., SAMSON, S., 2006, Gouverner Marseille Enquête sur les mondes politiques marseillais, Editions La Découverte, Poche, Paris, 318 p., pp 225-243.

clientélisme électoral, les attributions de logements sociaux, devenus une denrée rare, font l'objet d'un soin jaloux et d'enjeux cruciaux qui n'ont d'égal que l'opacité des critères d'attribution. Cette configuration pour le moins surprenante, pourrait expliquer en partie, l'émergence de nouveaux *acteurs* associatifs au cours des Périmètre de Rénovation Immobilière (PRI) du centre ville, dont la seule légitimité provient de l'absence manifeste de volonté politique de maintenir des habitants modestes au centre ville. Ainsi qu'il s'agisse d'une association avec *délégation de service public* ou d'une association indépendante du pouvoir politique, nous nous trouvons en présence d'*acteurs*, en quête de légitimité et qui entendent la conquérir en se faisant les ayants droits de populations vulnérables qui pensent ne pas se trouver en mesure de rentrer en confrontation, seules, avec les institutions en charge du logement. Les populations vulnérables souvent locataires, qui subissent la dégradation du Panier deviennent un enjeu dans une confrontation de légitimité dont ils ne tirent aucun bénéfice. En effet, à l'opposé des propriétaires du Panier qui bénéficient d'un soutien associatif ancien et reconnu par les institutions, les locataires se trouvent livrés au bon vouloir des bailleurs privés et sociaux.

Le *comité inter-quartier* (CIQ), élu par les habitants possède des compétences limitées et un modeste budget de fonctionnement. Ces comités voient le jour à Marseille dans les années 1920 en parallèle avec un vaste mouvement d'accession à la propriété des catégories populaires. Cette structure associative exerce un droit de regard sur un micro-territoire d'où elle tire, d'ailleurs sa légitimité et auquel elle s'identifie, comme par exemple le CIQ du Panier. Il répond à une demande d'aménagement de qualité et rapidement de sécurité, à l'intérieur d'un périmètre réduit à la proximité la plus immédiate.

*« Ancré sur un microterroir urbain, le CIQ est d'abord une association de propriétaires à l'échelle d'un lotissement, d'une copropriété et, pour le centre-ville, de fragment de quartier, voire de pans de rue. »*³⁶³

Cependant le CIQ ne représente que la frange la plus active des propriétaires, qui entretient des relations clientélistes, à visées électoralistes, avec l'échelon municipal, qui peut satisfaire aisément des revendications concrètes d'amélioration du cadre de vie. De la sorte des relations de proximité se nouent entre des électeurs potentiels, membre du CIQ et des élus qui cherchent des relais dans la population, dont ils conduisent les destinées.

« Le développement d'un quartier défavorisé socialement et économiquement comme le Panier à Marseille impliquerait des enjeux communs aux habitants et à la municipalité. Des questions d'aménagement ne peuvent être réussies que si elles entraînent l'adhésion d'une majorité de la population. Les habitants du Panier et surtout le CIQ rappellent tous les jours à la municipalité qu'ils se sentent concernés

³⁶³ PERALDI, M., SAMSON, S., 2006, p 198.

*par leur environnement défavorisé. Un grand nombre d'habitants veut donc devenir acteur du changement nécessaire. »*³⁶⁴

La participation des habitants au comité inter-quartier CIQ implique une relation qui repose sur la distance volontairement entretenue entre pairs qui rend possible l'implication individuelle dans un projet collectif, sans préjudice pour la personne qui s'engage.

*« Participer aux comités implique que les individus se positionnent par rapport au groupe et que les habitants du quartier aient des valeurs communes. Pour certains membres, la socialisation et l'intégration au sein du quartier s'effectuent en partie, selon les valeurs transmises par les comités (...) Dans les interactions ordinaires se définissent les comportements individuels, les membres s'influencent mutuellement, ils adoptent des conduites qu'ils considèrent comme cohérentes avec leur engagement. »*³⁶⁵

Les ressorts de la contestation puisent dans les représentations des acteurs du territoire pour élaborer des stratégies spatiales de participation qui comprennent la désignation des terrains de confrontation accessibles et la désignation de niveaux d'encadrement du territoire identifiés et susceptibles d'être contestés.

*« Dans le cadre marseillais, les habitants vont se référer prioritairement aux institutions qui leur sont les plus proches dessinant un jeu à trois entre mairie, mairies de secteur et comités ; ils confirment l'hypothèse de Piven et Cloward³⁶⁶ (1977 : 22-23), les gens ne peuvent défier les institutions auxquelles ils n'ont pas accès, et auxquelles ils ne contribuent pas. »*³⁶⁷

Cette praxis de la ville repose d'abord sur le vécu individuel de règles de cohabitation sur un espace, elle progresse par extension, vers une volonté de neutraliser la déviance en limitant autant que faire se peut les incivilités et leurs effets dévastateurs sur l'ordre en public.³⁶⁸

*« Le lien social dépend directement de la maîtrise qu'ont les habitants et les citoyens sur un espace. En luttant au jour le jour contre les signes d'abandon et de désordre, les comités leur permettent de reprendre possession du quartier et d'affirmer leur identité. (...) Les comités leur permettent de faire l'expérience du sentiment d'appartenance en stimulant l'investissement personnel au sein du quartier, en faisant respecter les codes de civilité, montrant qu'il existe une loi commune. »*³⁶⁹

De larges secteurs de la vie collective sur un territoire échappent aux modes de gestion traditionnels par délégation de pouvoir au niveau municipal ; ils sont alors captés par des groupes de citoyens, à un échelon collectif, nettement distinct de celui de la municipalité. Ce renouvellement de l'articulation de la sphère privée et de l'appropriation collective de

³⁶⁴ VIEHHAUSER, M., 1996, La réhabilitation des anciens quartiers et la participation citoyenne dans l'aménagement du territoire en France : l'exemple du quartier du Panier, I.A.R., Aix-Marseille III, 77 p, p 68.

³⁶⁵ PATSIAS, C., 2004, Vivre-ensemble et communauté politique, entre ordre domestique et civique, les groupes de citoyens marseillais et québécois, Thèse de doctorat, département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, IEP Aix-en-Provence, Aix-Marseille III, 515 p, p 6.

³⁶⁶ PIVEN, F.F, CLOWARD, R.A, 1977, Poor People's Movement : Why They Succeed, How They Fail, New-York : Vintage.

³⁶⁷ PATSIAS, C., 2004, p 30.

³⁶⁸ « C'est un ensemble de rituels interpersonnels qui sont communément utilisés pour tenir autrui à distance par des codes pour s'assurer réciproquement son innocuité » Rochier, S., 1996, la société incivile, Le Seuil, Paris, pp 75-76

³⁶⁹ PATSIAS, C., 2004, p 10.

l'espace public, s'inscrit dans une redéfinition du lien de proximité, qui peut se voir rapprocher du concept de *gouvernance*.

*« Faisant une place aux problèmes de la vie quotidienne, ils (les comités) accordent une plus grande attention à la qualité des rapports interpersonnels, y compris les prérogatives individuelles, dans leurs modes d'organisation et favorisent l'émergence de nouvelles solidarités autour d'aspects négligés auparavant : questions culturelles, écologiques, patrimoniales ou tout autre problème relatif à la vie au sein du quartier. »*³⁷⁰

La structuration de l'action collective répond aux règles qui régissent les groupes : par exemple si tout un chacun peut participer aux actions, seuls quelques leaders maîtrisent, par la possession d'un savoir-faire, les voies de la relation avec l'échelon administratif ou politique. Ils constituent le noyau de ces groupes de citoyens.

*« Au centre-ville, les CIQ sont en difficulté. Portés principalement par des propriétaires absents ou vieillissants, ceux qui s'étaient installés en pleine ascension sociale après la guerre sont en sommeil ou relaient sans vergogne les discours d'alerte sécuritaires tenus par les élus, la presse locale et la rumeur des comptoirs. Mais ils sont sans grande capacité d'initiative et ne proposent pas vraiment une alternative au discours stigmatisant tenus sur ces quartiers, qu'ils contribuent très largement à alimenter. »*³⁷¹

Les associations de loi 1901 qui demeurent absolument indépendantes financièrement et politiquement de l'échelon municipal représentent un contre-pouvoir, qui véhicule un discours structuré et cohérent. Il articule, organise, formule des contre-propositions, dont la légitimité ne peut être contestée. Il constitue un

*« groupement volontaire d'individus qui, sur la base d'un quasi contrat, mettent en commun des ressources et créent une organisation destinée soit à défendre soit à promouvoir des intérêts spécifiques, soit à exercer une influence dans la vie sociale. »*³⁷²

L'émergence d'un tissu associatif lié aux opérations de rénovation du centre ville, dans les années 1990, suit les errements de l'accompagnement social des procédures de *renouvellement urbain* (PRI). Cette configuration répond aux attentes plus hétérogènes des nouveaux habitants, qui parfois propriétaires ne se sentent pas moins solidaires de populations précaires et majoritairement locataires dans des immeubles dégradés du centre ville. Des militants locaux s'investissent dans la défense et la représentation auprès des élus, des habitants en mal de relogement ou susceptibles d'être expulsés. C'est donc sous le signe de l'urgence et de la médiatisation dans un contexte de *reconquête du centre-ville* que le champ associatif indépendant fait irruption sur la scène de la *gouvernance* territoriale.

³⁷⁰ PATSIAS, C., 2004, p 17.

³⁷¹ PERALDI, M., SAMSON, S., 2006, p 199.

³⁷² MERLIN, P., CHOAY, F., 2005, p 90

« Un mouvement de contestation est né à la fin des années 90 sur le centre ville, impulsé par des associations telles que Droit au Logement ³⁷³, la CIMADE ³⁷⁴ ou des Collectifs de chômeurs. Les premières démarches de ces associations, en février 1999, ont consisté à aider les habitants des meublés à saisir par lettres individuelles les autorités concernées pour leur signaler que les hôtels meublés voués à la démolition n'étaient pas vacants. Une nouvelle association, Un Centre Ville Pour Tous ³⁷⁵ est née à la suite de l'affaire de l'hôtel Bardo à Belsunce³⁷⁶. Cette association, très active, s'est donnée pour mission de soutenir et de sensibiliser les habitants en répertoriant tous les hôtels meublés susceptibles d'être rachetés par le concessionnaire et en effectuant un diagnostic social ; en sensibilisant les occupants sur leurs droits au maintien dans les lieux ou au relogement. Elle interpelle les pouvoirs publics sur la gestion de l'opération, sur l'absence de diagnostic social dans les opérations de PRI³⁷⁷ où les travaux sont déclarés d'utilité publique ; sur la qualité des travaux de réhabilitation. Elle accompagne les occupants dans leurs démarches judiciaires. Ces différentes actions, médiatisées pour les plus importantes, ont fait pression sur les pouvoirs publics locaux pour qu'ils infléchissent leurs projets dans le sens d'une plus grande attention aux phénomènes d'exclusion des populations les plus défavorisées. » ³⁷⁸

La mobilisation simultanée d'un *capital spatial* certain en matière de recours juridique, notamment en cas de difficultés de relogement, alliée à un art de la mise en scène médiatique et festive, caractérisent une nouvelle forme d'engagement, de *nouvelles couches urbaines* davantage soucieuses de qualité de vie et de solidarité en direction des résidents les plus vulnérables. Ces nouveaux *acteurs* s'approprient le territoire dans un contexte de *renouvellement urbain*, caractérisé par l'émergence d'un nouveau *système des acteurs*.

« Ces collectifs ne sont pas seulement présents sur le front de la contestation ouverte qu'ils savent relayer par l'interpellation des médias. Ils s'impliquent dans l'animation et l'ambiancement de leur quartier, relayant des initiatives nationales comme les fêtes de voisinage ou les repas de quartier. Ils prennent aussi place dans les comités existants, dont ils bousculent les habitudes et les vieux notables. La fête du Panier, énorme succès populaire en ses premières années, brusquement annulée en 2004 à cause des tensions qu'elles suscitaient entre les différentes couches d'habitats, témoigne bien de ces renouvellements. » ³⁷⁹

Il devient envisageable d'appréhender la réalité du milieu associatif attaché à la réhabilitation du centre ancien de Marseille, à travers la personnalité d'un ou plusieurs leaders, par exemple

³⁷³ <http://www.globenet.org/dal>

³⁷⁴ <http://www.cimade.org>

³⁷⁵ <http://www.centrevillepourtous.asso.fr> contact : Info@Centrevillepourtous.asso.fr

³⁷⁶ L'Hôtel Bardo était un hôtel meublé dont la société Zvitex gérante voulait expulser ses résidents de vieux travailleurs immigrés, voir l'article de LEROUX, L. Le Monde 21 06 2001.

³⁷⁷ Périmètre de Rénovation Immobilière

³⁷⁸ MACARIO, M., ZITOUNI, F., 2003, Renouvellement urbain Marseille, encadrement juridique et politique du renouvellement urbain, Groupe de recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, Centre d'études juridiques d'urbanisme, Faculté de droit de science politique, Aix-Marseille, 160 p, p 116. <http://www.centrevillepourtous.asso.fr>

³⁷⁹ PERALDI, M., SAMSON, S., 2006, p 204.

pour un Centre Ville Pour Tous³⁸⁰, Abouakil N.³⁸¹. La biographie de ces vecteurs d'opinion, ne nous renseigne pas autant que la mise en scène qu'ils en réalisent à destination du public, mais d'abord des sociétaires et des habitants du centre ancien, afin de légitimer leur statut prépondérant.

« L'expérience montre que les dirigeants des groupes disposent de plus de compétences et de ressources que les simples membres. Leurs aptitudes, et notamment leur capacité à maîtriser les voies officielles mais aussi officieuses des relations entre la mairie et le comité (connaissance des élus, des mécanismes de fonctionnement de la mairie) renforcent leur pouvoir et les distinguent au sein du groupe. »³⁸²

Il paraît réaliste de considérer que les procédures successives de rénovation et de réhabilitation peinent à associer la population³⁸³ du quartier du Panier, de sorte que l'on distingue mal si c'est la relégation qui explique l'apathie participative ou si c'est la mauvaise volonté des édiles de renouveler leur mode de *gouvernance*, ou bien encore, l'accumulation des deux

« L'identité du quartier n'existe plus, de sorte que la volonté des gens de changer la situation sur place est faible. L'engagement démocratique, comme dans d'autres quartiers de Marseille n'est pas visible. Les propositions municipales ne furent ni acceptées, ni réalisées, car l'intérêt en face de ces suggestions est tout simplement absent. Les causes sont attribuées aux présomptions comme au manque de conscience démocratique des habitants, l'exclusion véritable ainsi qu'un déficit d'encouragement par la municipalité. »³⁸⁴

Nous constatons que les modalités de la *participation* des habitants aux opérations de *renouvellement urbain* à Marseille, si elles confèrent un surcroît de légitimité à des *acteurs* en mal de reconnaissance, ne parviennent pas à impliquer concrètement les habitants au premier rang desquels les populations vulnérables dans la rénovation de leur cadre de vie. Nous proposons dès lors de nous intéresser à la *participation citoyenne*, un concept de la participation mis en pratique à Séville, dans le *Casco Norte*, qui incite les habitants vulnérables à entreprendre un pas en direction des institutions, afin d'élaborer ensemble un consensus territorial qui pourrait bénéficier, en même temps aux propriétaires, aux locataires et aux institutions.

³⁸⁰ <http://www.centrevillepourtous.asso.fr> contact : Info@Centrevillepourtous.asso.fr

³⁸¹ LANASPEZE, B., 2006, Marseille énergies et frustrations, Collection Villes en mouvements, Editions Autrement, Paris, 272 p, pp 7-89 : Nouredine Abouakil, militant Centre Ville Pour Tous, la reconquête du centre ville par ses habitants.

³⁸² PATSIAS, C., 2004, p 18.

³⁸³ KEDADOUCHE, Z., 2003, p 41.

³⁸⁴ VIEHHAUSER, M., 1996, p 69-70.